

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 1er mai 2024 à 19 h à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau,  
M. André Benoit, conseiller et maire substitut  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : six (6) auditeurs - auditrices

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R2405-101**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2024
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**100 ADMINISTRATION**

- 100-01 Dépôt du rapport du vérificateur – États financiers 2023
- 100-02 Autorisation d'embauche de deux étudiants

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Projet le Messinois – Autorisation de vente du lot #32
- 110-02 PERO – Renouvellement de l'adhésion 2024-2025
- 110-03 Relève CLR – Renouvellement de contrat
- 110-04 CNEST – demande d'évaluation du maintien de l'équité salariale
- 110-05 Programme d'aide à la voirie locale
- 110-06 Autorisation de paiement pour service non rendu
- 110-07 Projet de Le Messinois – autorisation de dépenses
- 110-08 Demandes d'aide financière dans le cadre du programme PAVL – Volets PPA-CE et PPA-ES
- 110-09 Offre de service – travaux de fauchage
- 110-10 CMC Génératrice – Autorisation de dépense
- 110-11 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 110-12 USD Global – Autorisation de paiement

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 avril 2024
- 130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 30 avril 2024
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 avril 2024
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 23 avril 2024
- 130-06 État des activités financières - Suivi du budget 2024

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE****300 TRANSPORT**

- 320-01 Contrat pour la fabrication de gravier de calibre MG-20
- 320-02 Travaux publics – autorisation de dépenses pour la construction d’un abri sur conteneurs

**400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 Conseil local du patrimoine – procès-verbal
- 600-01 Adoption du règlement 2024-382 – Citation de l’église Saint-Raphaël
- 600-02 CPTAQ – Demande de lotissement

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

- 700-01 Réseau Biblio de l’Outaouais - Assemblée générale annuelle

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Lettre du MTMD – Réponse à la résolution R2403-076

**900 VARIA****1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAUX**

**R2405-102**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d’Anne Langevin,  
Il est résolu;

**D’ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

## **ADMINISTRATION**

R2405-103

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Claude Grondin, de la firme de comptables Langevin Grondin CPA inc., a procédé au dépôt et à la présentation du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2023 tel que préparé par la firme de comptable Langevin Grondin CA inc.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ACCEPTER** le dépôt du rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur pour l'année 2023, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2405-104

### **AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS – EMPLOI D'ÉTÉ 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière pour l'embauche de (2) étudiants, pour une période de 8 semaines dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en ressources humaines étudiantes pour l'été 2024 sont évalués à un total de 22 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** les deniers nécessaires pour l'embauche de deux étudiants proviendront du budget courant, ainsi que l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** l'embauche de l'étudiant Zack Thérien Saumure pour une période de douze (12) semaines. Monsieur Thérien Saumure sera attitré au département des travaux publics et occupera également le poste de préposé au service d'urbanisme, plus particulièrement à titre de contrôleur responsable de l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2017-340 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau. M. Thérien Saumure travaillera sur un horaire variable selon les besoins du département, à raison de 40 heures par semaine.

**D'AUTORISER** le directeur général de procéder à l'embauche d'un deuxième étudiant pour une période de dix (10) semaines. Ce dernier sera attitré au département des travaux publics et occupera également le poste de préposé au service d'urbanisme, plus particulièrement à titre de contrôleur responsable à l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2017-340 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau. Ce dernier travaillera sur un horaire variable selon les besoins du département, à raison de 40 heures par semaine.

**QUE** les conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des employés salariés » actuellement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une personne salariée saisonnière;

**QUE** l'échelle salariale des employés salariés saisonniers soit fixée à l'échelon 1 de la politique « Condition de travail des employés salariés » actuellement en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2405-105

**PROJET DOMICILIAIRE LE MESSINOIS – AUTORISATION DE CESSION D'UN LOT**

**CONSIDÉRANT** le nouveau projet domiciliaire, Le Messinois;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'immeuble portant le numéro 4123-40-1219-00-0000 ont fait part à la Municipalité de Messines de leur intérêt d'acquérir le lot portant le numéro 32 du plan de lotissement préparé par la firme BC2 et qui est limitrophe à leur propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé par la présente est situé entre le lot 5 204 430 Propriété des demandeurs et la rue Jutras;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil accepte de vendre ledit terrain pour une somme de 25 000\$ aux demandeurs, madame Carolane Saumur-Belley et monsieur Félix-Antoine Parent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau;  
Il est résolu;

**QUE** le conseil mandate le maire et le directeur général à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette cession confirmant l'acquisition du lot 32 référé au plan de lotissement de la Firme BC2;

**QUE** tous les frais encourus soient assumés par les demandeurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2405-106

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES À L'ASSOCIATION PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS (PERO)**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Messines à l'association *Pôle d'excellence et récréotourisme Outaouais* (PERO) pour l'année 2024-2025 au même taux que l'an dernier soit pour un montant de 200.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2405-107

**CLR – SERVICE DE RELÈVE TÉLÉPHONIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines situations d'urgence en dehors des heures de bureau requièrent une communication immédiate avec un responsable de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution R1602-049, le conseil de Messines mandatait le Groupe CLR pour un service de relève téléphonique pour les appels d'urgence en dehors des heures de bureau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis le service offert par CLR répond toujours au besoin de la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification a été majorée selon l'indice du prix à la consommation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe CLR a fait parvenir à la Municipalité de Messines un ajustement de tarification des forfaits mensuels d'appel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu,

**D'AUTORISER** le maintien de l'entente de service de relève téléphonique offerte par le Groupe CLR et ce au nouveau forfait soumis par madame Chantal Berthiaume, du Centre d'appels du Groupe CLR et qui se lit comme suit :

Forfait mensuel à 139.95\$ (0 à 50 minutes inclus).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-108**

**CNESST - ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'évaluation du maintien de l'équité salariale de la Municipalité de Messines émit par la CNESST;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé à deux services professionnels de lui préparer une offre de service pour un accompagnement dans la réalisation du maintien de l'équité salariale soit à la Fédération québécoise de municipalités (FQM) ainsi qu'à Me Frédérique Lavigne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu deux offres, soit la première de Me Lavigne à un taux fixe et celle de la FQM à taux horaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques  
Il est résolu;

**D'ADJUGER** à Me Frédérique Lavigne le mandat d'accompagnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-109**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 274 646 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau  
Il est résolu;

**QUE** la Municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-110**

**AUTORISATION DE REMBOURSEMENT – SERVICE DE VIDANGE SEPTIQUE NON RENDU**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 3 chemin Beaulieu ont dû procéder au remplacement de leur système septique et pour ce faire une vidange du réservoir a dû être faite par une entreprise privée;

**CONSIDÉRANT QU'**une vidange de la fosse septique était prévue dans le programme de 2024 et que le coût de ce service est appliqué sur les comptes de taxes 2023 et 2024 tel que

<b>Année de facturation</b>	<b>Montant</b>
2023	119.00
2024	109.50
<b>Total</b>	<b>228.50\$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** qu'un crédit de 228.50\$ soit appliqué à la fiche portant le numéro 3726-09-3945-00-0000 pour la vidange septique prévue en 2024 qui ne sera pas exécuté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-111**

**PROJET DOMICILIAIRE LE MESSINOIS – AUTORISATION DE DÉPENSE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans la réalisation du projet domiciliaire Le Messinois, des travaux de dessouchage, de mise en forme et drainage doivent être réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** des matériaux tels que ponceaux, manchons, toiles géotextile, pierre nette de 10 à 20 cm sont requis;

**CONSIDÉRANT QU'**un rechargement de 150mm de gravier MG-20 sera nécessaire pour la mise en forme;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés par les Entreprises Gerry Robillard au taux horaire de 180\$ / heure / équipement

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau;  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** la dépense pour les travaux de dessouchage, de drainage ainsi que les matériaux en quantité requit à la mise en forme des deux nouvelles rues du projet domiciliaire Le Messinois.

**QUE** les sommes requises à l'exécution de la présente proviennent de la réserve financière créée par les revenus du projet domiciliaire Le Messinois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-112**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS PPA-CE ET PPA-ES ENTÉRINEMENT DE L'AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil dans sa planification des travaux sur son réseau routier priorise des travaux d'amélioration de la chaussée sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité pourrait se qualifier pour une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du délai très court de la période de dépôt, la demande d'aide a dû être déposée par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'André Benoit,  
Il est résolu;

**D'ENTERINNER** le dépôt des deux demandes d'aide financière effectué par le directeur général, monsieur Jim Smith, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration (PPA), tel que suit à savoir :

- PPA-CE, montant demandé : 24 000.00\$
- PPA-ES, montant demandé : 19 600.00\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-113**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise « Service ADL inc. » située au 121 de la Collins à Maniwaki a fait parvenir, à la Municipalité de Messines, une offre de services pour les travaux d'entretien des abords des chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu l'offre de services de l'entreprise Service ADL Inc., en date du 17 avril 2023, au tarif horaire de 89.00\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2024;

**D'ADJUGER** le contrat à l'entreprise de monsieur André Lyrette (Services ADL inc.), le tout au coût de 89.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-114**

**CENTRE MULTICULTUREL DE MESSINES – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice a cessé de fonctionner suite à un problème de la carte de contrôle électronique et qui a causé un bris majeur au moteur de l'unité;

**CONSIDÉRANT QUE** la garantie couvre les travaux de réparations du moteur, mais exclut le matériel nécessaire à la réparation et la mise au point de l'unité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 6943195 Canada inc située au 1144 rue Labrosse, St-Eugène Ontario, a fait parvenir à la Municipalité une soumission pour la réparation de l'unité qui se lit comme suit :

Item	Description	Prix avant taxes applicables
1	Carte électronique	6 070.00
2	Garantie prolongée (2ans à compter de la date d'achat)	459.00
3	Pièce et matériel – réparation du moteur	1 280.00
	<b>TOTAL</b>	<b>7 809.00</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** la dépense de 7 809.00\$ en plus des taxes applicables pour la remise en condition de la génératrice du Centre multiculturel de Messines et ce tel que soumis par l'entreprise 6943195 Canda Inc;

**DE PLUS,** autorise le déboursé à l'entreprise 6943195 Canada inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-115**

**RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine québécoise de personnes handicapées se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin  
Il est résolu;

**QUE** la Municipalité de Messines souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-116**

**FACTURE D'USD GLOBAL INC. POUR L'ACHAT DE BACS**

**CONSIDÉRANT** la résolution R2402-042 qui procède à l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de bacs roulants suite à un appel d'offres de la Municipalité de Messines pour un montant avant taxes de 79 838.00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise a fait parvenir la facture #474183 au montant de 79 838.00\$ en plus des taxes applicables faisant suite à la livraison des bacs commandés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau;  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture # 474183 à l'entreprise USD global inc. pour un montant de 79 838.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2405-117**

**ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 AVRIL 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 avril 2024, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 77 293.94\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-118**

**POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, pour la somme de 277 577.77 \$;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-119**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, dont celle-ci représente la somme de 56 248.10 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-120**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 AVRIL 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, dont celui-ci représente une somme de 68 904.57\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-121**

**AUTORISATION D'ACHAT DE GRAVIER 0-3/4**

**CONSIDÉRANT QUE** la réserve de gravier calibre MG-20 de la Municipalité de Messines s'élève à 3100 tonnes et que les quantités requises pour les travaux routiers de projet domiciliaire Le Messinois s'élève à +/- 3500 tonnes;

**CONSIDÉRANT QUE** la carrière sablière appartenant à monsieur Serge Lapointe produit un gravier dont la qualité respecte les normes de fabrication de gravier 0 <sup>3/4</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix du gravier est de 3.00\$/ t m.;

**CONSIDÉRANT QUE** le gravier requiert une procédure de concassage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Tronçonnage Gagnon offre le service de concassage au taux de 6.25\$/ t m..

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** l'achat de 5 000 t m. à la carrière sablière de monsieur Serge Lapointe pour la fourniture de gravier;

**D'ADJUGER** à l'entreprise Tronçonnage Gagnon un contrat de concassage de 5 000 t m. de gravier;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-122**

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI SUR CONTENEURS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**CONSIDÉRANT QU'**après la réalisation des travaux prévus, des deniers résiduels de l'aide consentie par le programme sont disponibles et doivent être utilisés pour conclure la subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un abri monté sur conteneur qui procurerait au service des travaux publics un espace d'entreposage supplémentaire cadre dans la description des projets acceptés.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** le directeur général d'engager une dépense pour l'acquisition de conteneurs et d'un abri de conteneurs pour une somme totale de 18 500.00\$ en plus des taxes applicables;

**QUE** les sommes requises pour l'exécution de la présente proviennent de l'aide financière obtenue du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux au poste budgétaire 23-0400-729;

**D'AUTORISER** un transfert budgétaire à partir du poste budgétaire 03-21084-000 vers le poste 23-04000-729 d'un montant de 8015.00\$;

**D'AUTORISER** le déboursé des achats requis à l'exécution de la présente à la réception des factures;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**R2405-123**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-382 – CITATION DE L'ÉGLISE SAINT-RAPHAËL**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de préserver les biens patrimoniaux situés sur son territoire au bénéfice des générations actuelles et futures ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de citer « l'Église Saint-Raphaël », immeuble situé au 9 chemin de la Montagne, Messines (lot 6 085 047 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau), à titre de bien patrimonial ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 7 février 2024

**CONSIDÉRANT QU'**un avis spécial a été transmis le 27 février 2024 aux propriétaires du bien cité par le présent règlement l'avisant des effets du présent règlement ainsi que du lieu, la date et l'heure de la séance du conseil local du patrimoine au cours de laquelle il pouvait faire leurs représentations ;

**CONSIDÉRANT QU'**une séance de consultation publique a été tenue le 8 avril 2024, comme indiqué par le processus de citation identifié dans la *Loi sur le patrimoine culturel*, par le comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'André Benoit,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le règlement 2024-382, « relatif à la citation de l'église Saint-Raphaël à titre d'immeuble patrimonial » et ce, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2405-124**

**MONSIEUR DANIEL LEVESQUE – DEMANDE DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** Daniel Levesque, propriétaire de l'immeuble du 21 chemin Potvin, dont la désignation cadastrale est le lot 5 204 733 du cadastre du Québec, se prépare à déposer une demande de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ pour ladite propriété ;

**CONSIDÉRANT QU'**avant la rénovation cadastrale, en vigueur depuis le 15 avril 2015 sur le territoire de Messines, l'immeuble visé par la demande était constitué de deux lots et que le regroupement est le résultat de la rénovation cadastrale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire rétablir les deux cadastres tels qu'ils étaient avant la rénovation cadastrale et obtenir une autorisation autre que l'agriculture pour la construction d'une nouvelle résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation demandée est conforme aux dispositions du règlement de zonage numéro 167, présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse du dossier, les membres du conseil sont favorables à la demande de monsieur Levesque ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

**QUE** le Conseil municipal appuie par la présente résolution monsieur Levesque dans sa demande de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour l'immeuble mentionné ci-dessus auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R2405-125**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19 h 38

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserve financière, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith, Directeur général